

13 novembre 2012

## INFORMATION

### **Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

<b>POWEO DIRECT ENERGIE</b>
-----------------------------

<b>DECLARANT</b> : Fabien CHONÉ, Directeur Général Délégué
<b>INSTRUMENT FINANCIER</b> : Droits formant rompus
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b> : Autres types d'opérations (achat de droits formant rompus consécutifs à la fusion de Poweo et de Direct Énergie selon les conditions de parité entérinées par l'AGE du 11/07/2012).
<b>DATE DE L'OPÉRATION</b> : 12 novembre 2012
<b>DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION</b> : 12 novembre 2012
<b>LIEU DE L'OPÉRATION</b> : Hors marché
<b>PRIX UNITAIRE</b> : 268,46 € (par droit formant rompu)
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION</b> : 805,38 € (3 droits formant rompus)

*"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des émetteurs à l'AMF."*